Ab-Net-Pro
Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €
Siège social : 1 avenue Raymond Poincaré
19000 Tulle
900 670 597 RCS Brive

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE EN DATE DU 1 JANVIER 2026

Romain PAPON, titulaire de la totalité des 100 actions et droits de vote composant le capital de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

1. transfert du siège social de la Société ;
2. modification corrélative des statuts ;
3. pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social de la Société)

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 1 avenue Raymond Poincaré 19000 Tulle au 98 avenue Victor Hugo 19000 Tulle avec effet au 1 janvier 2026.

DEUXIEME DECISION
(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'Associé Unique modifie les statuts comme suit :

« ***ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé : 98 avenue Victor Hugo 19000 Tulle. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LVPRO, 15 rue de Milan – 75009 Paris, porteur d'un original, d'une copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique qui, après lecture, a été signé.

Associé Unique
Romain PAPON

